

ANCORAGE TERRITORIAL DU HCTS

Séminaire de mars du réseau de comités locaux du
travail social et du développement social

20 Mars 2019



HAUT CONSEIL
DU TRAVAIL
SOCIAL

Sommaire

1.	INTRODUCTION MARIE-PAULE COLS	4
2.	PRÉSENTATION DES TRAVAUX DU HCTS	6
2.1.	RAPPEL : LE FONCTIONNEMENT DU HCTS.....	6
2.2.	LA DÉFINITION DU TRAVAIL SOCIAL	8
2.3.	LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES.....	9
2.4.	LA COMMISSION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE EN TRAVAIL SOCIAL.....	10
2.5.	LES USAGES DU NUMÉRIQUE ET DU TRAVAIL SOCIAL	12
2.6.	L'INTERVENTION COLLECTIVE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	12
3.	L'ANCRAGE TERRITORIAL	13
3.1.	FOCUS SUR LE GUIDE	13
3.2.	LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION.....	13
4.	LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES.....	15
5.	RESTITUTION DES ATELIERS DE TRAVAIL	23
5.1.	LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX.....	23
5.2.	LES ÉTAPES DE CONSTRUCTION D'UN COMITÉ LOCAL	26
5.3.	LA CONSTRUCTION D'UNE CHARTE	29
5.4.	LA PLACE STRATÉGIQUE DES COMITÉS LOCAUX DANS LE TERRITOIRE	32
5.5.	LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU DES COMITÉS LOCAUX.....	34

1. Introduction Marie-Paule COLS

Bienvenue à notre troisième séminaire de l'année pour cette phase de préfiguration des comités locaux du travail social et du développement local.

Je tiens à accueillir particulièrement toutes les personnes nouvelles qui nous rejoignent et qui assistent pour la première fois à un séminaire de ce type-là. C'est un signe que les comités locaux du travail social sont en marche, sont en train de s'ouvrir et d'associer de nouveaux partenaires. Nous avons exprimé notre souhait que ces séminaires soient le plus largement ouverts afin que le plus grand nombre de personnes s'approprient les objectifs de cette démarche.

Je souhaite également la bienvenue aux travailleurs sociaux. Il y en a quelques-uns dans la salle et nous sommes heureux de leur présence ici. Le HCTS souhaitait impérativement que les comités locaux sur les territoires puissent exister et prévoir de manière incontournable la présence des personnes accompagnées et celles des travailleurs sociaux. Ces deux acteurs sont fondamentaux aujourd'hui dans une nouvelle conception de l'action publique car nous ne pourrions pas faire sans la co-construction avec les personnes qui sont concernées directement, soit par les politiques publiques, soit par leur mise en œuvre. Nous défendons cette position et essayons évidemment de la soutenir pour la rendre possible.

Aujourd'hui nous allons consacrer cette séance à vous présenter quels sont les travaux qui ont été menés dans le cadre de ce premier mandat le Haut Conseil du Travail Social, créé en 2016, à la suite du conseil supérieur du travail social. Cela nous paraît important car une des missions des comités locaux est également de relayer les travaux du HCTS. Il s'agit de vous les approprier pour pouvoir les diffuser mais aussi parce qu'ils peuvent vous servir d'appui dans vos propres réflexions. Ce sont des thématiques certes travaillées à l'échelle nationale, mais cela ne veut pas dire qu'elles n'ont pas besoin d'être retravaillées à une échelle plus locale. Il y a un besoin d'adaptation et d'appropriation des pratiques à l'échelle locale.

Dans un premier temps, nous balayerons les différents travaux, et dans un second temps nous ferons un focus sur la question de la participation des personnes accompagnées. Carole le Floch interviendra ainsi que Marcel Jaeger, pilote du groupe de travail qui a produit un document intitulé « la participation des personnes accompagnées dans les instances de gouvernance et dans les formations de travail social ». Après la production de ce document, le groupe de travail a engagé une réflexion pour faire évoluer le kit de la participation, celui-ci est aujourd'hui en cours de réalisation. Voilà ce que nous souhaitons vous présenter aujourd'hui, qui du reste était une attente repérée dans l'évaluation du dernier séminaire.

Vous avez normalement reçu deux documents : les Actes du séminaire précédent, qui est un document provisoire, restituant le contenu des ateliers. Si des choses vous paraissent infidèles, n'hésitez pas à le faire remonter. Ce document a vocation à être mis sur le site du HCTS, donc il est important que vous soyez en accord avec ce qui va y figurer.

Vous avez également dû recevoir une mouture du guide que l'on est en train de préparer, nous souhaiterions aussi avoir vos retours sur ce guide. Ce guide sur la création des comités locaux du travail

social et du développement social figure dans les missions du groupe de travail, afin que les futurs comités locaux aient un point d'appui pour les créer. Il y a d'ores et déjà des éléments qui ont été travaillés dans les ateliers du 13 Décembre qui ont permis d'inclure des éléments dans le guide.

Nous souhaitons que ce guide se nourrisse des réflexions et des expériences de la préfiguration. Certains éléments pourront ainsi servir de points d'appui et de « norme » à la création des Comités locaux. Cet après-midi auront lieu des ateliers que l'on souhaiterait productifs afin de réaliser des fiches pratiques qui pourront être mises en annexes du guide, constituant ainsi des focus sur les différentes étapes de la démarche.

2. Présentation des travaux du HCTS

Marie-Paule Cols, vice-présidente du Haut Conseil du Travail Social

2.1. Rappel : le fonctionnement du HCTS



HAUT CONSEIL
DU TRAVAIL
SOCIAL

Le Haut conseil du travail social



Rappel :

- Créé le 1^{er} juillet 2016. A succédé au Conseil supérieur du travail social
- Le HCTS est une instance consultative placée auprès du ministre des solidarités et de la santé
- Présidé par une élue: Mme Bourguignon, présidente de la commission des affaires sociales à l'assemblée nationale, députée de la 6^o circonscription du Pas de Calais.

Composition :

- 58 membres nommés pour 3 ans, 5 collèges dont un collège des personnes accompagnées

Fonctionnement :

- Une assemblée plénière, une commission permanente, une commission éthique et déontologie pérenne, des groupes de travail.

Pour rappel, le HCTS a été créé le **1 juillet 2016**, il s'agit d'une **instance consultative placée auprès du ministre de la solidarité et de la santé**, présidée par une élue, une des grandes nouveautés par rapport au conseil supérieur du travail social, il s'agit de Mme Bourguignon, députée de la 6^o circonscription du Pas de Calais. Les personnes qui siègent au HCTS sont nommées par décret. Cette instance est organisée en **5 collèges**, dont 1 collège des personnes accompagnées. Ces éléments seront détaillés dans le guide.

Son fonctionnement est assez classique avec une **assemblée plénière**, préparée par une **commission permanente** et 2 types d'instances pour travailler : une **Commission éthique et déontologique**, la seule commission du haut conseil qui est pérenne et ensuite toutes les thématiques sont travaillées par des **groupes ad 'hoc**, limités dans le temps et avec un mandat, une feuille de route qui détermine le cadre et les objectifs. La période de 18 mois permet d'inscrire le travail dans la durée et d'éviter toute production dans l'urgence.

2016-2017

- Élaborer une **définition du travail social**
- Favoriser la **participation des personnes accompagnées**
- Conduire une réflexion sur le **partage d'information**, élaborer des recommandations, confié à la commission éthique et déontologie (CEDTS)

2017- 2019

- Poursuivre les travaux de la CEDTS
 - Favoriser les démarches de **développement social**: Elaborer des fiches pratiques à l'attention des travailleurs sociaux
 - Conduire une réflexion et élaborer des recommandations sur la question du **numérique dans le travail social**
 - Poursuivre des travaux sur la **participation des personnes accompagnées**
 - Engager une démarche **d'ancrage territorial du HCTS**
-

Les thématiques retenues portent sur les **enjeux qui traversent le travail social aujourd'hui**, et le HCTS ne traite jamais de politique sociale en tant que telle, mais des dimensions du travail social qui sont impactées par telle ou telle problématique. La consigne donnée : production de **documents pratiques, avis, recommandations simples et accessibles**; un défi qui finalement n'est pas si simple !

2.2. La définition du travail social



Définition du travail social



- ~ **Première définition officielle du travail social, pas d'antériorité**
- ~ **Traduction de la définition internationale**
- ~ **Rapport adopté en séance plénière le 23 février 2017**
 - https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/definition_du_travail_social-2.pdf
- ~ **Inscription dans le code de l'action sociale et des familles par décret le 6 mai 2017**
 - <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/6/AFSA1710020D/jo>

La commande du ministère était de produire une définition qui aurait vocation à entrer dans la loi. Pour rappel, jusqu'à maintenant aucune définition n'était inscrite dans la loi.

Rapport ayant permis d'élaborer cette définition : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/definition_du_travail_social-2.pdf

Le mandat fixé au groupe de travail précisait que le projet de définition devait s'appuyer sur la définition internationale du travail social adoptée à Melbourne en 2014, pour l'adapter au contexte français.

Le travail social est un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire.

Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes concernées, dans un processus de co-construction.

Il se fonde sur la relation à l'autre, dans sa singularité et le respect de sa dignité. Il vise à permettre l'accès effectif de tous à l'ensemble des droits fondamentaux et à assurer la place de chacun dans la cité.

Le travail social s'inscrit historiquement dans les valeurs républicaines, le respect des droits de l'homme et du citoyen et la Constitution. Les principes de solidarité, de justice sociale, de laïcité, de responsabilité collective, et le respect des différences, des diversités, de l'altérité sont au cœur du travail social.

Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation citoyenne, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, la transformation sociale, le développement social, la cohésion de la société. Il participe au développement du pouvoir d'agir des personnes et des groupes dans leur environnement.

En cohérence avec la définition internationale, et défini au niveau national, le travail social se décline sur les territoires dans le respect des principes généraux énoncés.

Cette définition a ensuite été inscrite dans le **code de l'action sociale et des familles**. Même si elle a subi quelques modifications juridiques, le sens n'en n'est pas modifié.

Décret du 6 mai 2017 : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/6/AFSA1710020D/jo>

Le groupe de travail est en train de finaliser une note explicative permettant d'argumenter le choix de certains termes.

2.3. La participation des personnes accompagnées



Participation des personnes accompagnées



- Un groupe de travail composé de représentants du HCTS et de plusieurs personnes accompagnées
- Rapport intitulé: « Participation des personnes accompagnées dans les instances de gouvernance et dans les formations des travailleurs sociaux »
 - <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/groupes-de-travail-10821/article/groupe-de-travail-participation-des-personnes-accompagnees>
- Remaniement du Kit de la participation, production d'une nouvelle mouture en cours de finalisation, validation prévue en juin 2019

Le rapport complet : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/groupe-de-travail-10821/article/groupe-de-travail-participation-des-personnes-accompagnees>

Ce point sera détaillé dans la présentation de Marcel JAEGER et Carole Le Floch.

2.4. La commission éthique et déontologique en travail social



La commission éthique et déontologique en travail social



- 🐛 **Commission pérenne, composée de membres élus du HCTS et d'experts associés**
- 🐛 **Méthode de travail : réflexions du groupe, recherche documentaire, enquêtes flash, auditions**
- 🐛 **La CEDTS a produit 7 documents:**
 - Un « Guide pour créer, structurer ou consolider un comité d'éthique pour la pratique du travail social »
 - https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_cree_structurer_un_comite_ethique_version_ap_hcts_07_2018.pdf
 - Un avis relatif au « travail social confronté aux dérives radicales »
 - <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/rapports-et-publications-du-hcts/avis-et-recommandations/article/le-travail-social-confronte-aux-derives>

La commission éthique et déontologie a produit 7 documents :

« Guide pour créer, structurer ou consolider un comité d'éthique pour la pratique du travail social » : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_cree_structurer_un_comite_ethique_version_ap_hcts_07_2018.pdf

Ce document a été réalisé à la suite d'un séminaire avec les comités éthiques déjà existants. Ce guide présente ainsi les résultats avec les outils qui peuvent vous inspirer pour la création d'un comité éthique.

Avis relatif au « travail social confronté aux dérives radicales » : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/rapports-et-publications-du-hcts/avis-et-recommandations/article/le-travail-social-confronte-aux-derives>

Il s'agit d'un sujet difficile qui fait l'objet de nombreux articles et publications. Ce sujet induit des postures complexes, les acteurs sont nombreux, leurs logiques et leurs attentes peuvent être diverses. Le travailleur social est pris dans cette dynamique et doit réfléchir à sa posture. Vous pouvez vous approprier ce travail et vous informer sur ce qui existe.

5 fiches pratiques sur le partage d'information

- Les informations à caractère personnel concernant les personnes accompagnées : des données à protéger et parfois à partager
- Le partage d'informations à caractère secret dans le cadre des CCAPEX
- Le partage d'informations à caractère personnel dans le champ de l'aide à domicile personnes âgées, personnes handicapées
- Le partage d'informations à caractère secret dans les commissions traitant des situations de personnes accompagnées
- Maintien à domicile des personnes âgées et handicapées (exemple de questionnements)
- <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/presentation-du-hcts/article/commission-ethique-et-deontologie-du-travail-social-cedts>

Les 5 fiches pratiques portent sur le partage d'informations à caractère secret.

La première fiche citée est généraliste et rappelle les grands principes de la discrétion, de la confidentialité et du secret professionnel.

Les trois fiches suivantes portent sur le partage d'information appliqué à un champ particulier : les commissions au sens large, les commissions d'expulsion locative, et l'aide à domicile.

Un travail est en cours sur le partage d'informations pour les assistants familiaux.

2.5. Les usages du numérique et du travail social



Les usages du numérique et le travail social



Plusieurs objectifs fixés dans un mandat :

- <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/groupes-de-travail-10821/article/groupes-de-travail-usage-du-numerique-numerique-et-travail-social>

2 fiches réalisées et validées:

- Pourquoi et comment les travailleurs sociaux se saisissent des outils numériques
- Quelles articulations entre travail social, médiation sociale et médiation numérique

2 fiches en cours de réalisation sur l'accès aux droits et sur les enjeux pour les différents acteurs

La question du numérique est un sujet que nous retrouvons dans la plupart de vos projets de comités locaux.

Le groupe de travail sur les questions du numérique est toujours en cours. Il a produit **deux fiches disponibles**, la première porte sur la manière dont les travailleurs sociaux peuvent se saisir du numérique, la deuxième aborde la question des liens avec les médiateurs numériques, et ouvre des perspectives sur les coopérations et les synergies possibles et souhaitables avec ces métiers émergents.

2.6. L'intervention collective et le développement social

Le groupe de travail mandaté sur cette thématique a pour mission de réaliser un **guide pratique à l'intention des travailleurs sociaux pour encourager les démarches de développement social**.

Il s'agit notamment de **sortir des logiques de dispositif et de cloisonnement pour aller vers des dimensions plus ouvertes, plus collectives**. Comment le travail social peut être un levier pour le développement social? Le développement social, pourquoi y aller et comment?... Il s'agit aussi de proposer un outil pour évaluer les actions collectives de développement social.

3. L'ancrage territorial

3.1. Focus sur le guide



Le guide d'appui



Structuré en 5 parties :

- Une introduction
 - Une partie 2 présentant le HCTS, son fonctionnement, l'objectif de la démarche d'ancrage territorial et de mise en place d'un réseau de comités locaux du travail social et du développement social
 - Une partie 3 exposant les caractéristiques d'un comité local: partenariat, dynamique territoriale, espace ressources de réflexion, d'anticipation et de valorisation des expériences, instance participative
 - Une partie 4 développant la notion de réseau
 - Une partie 5 consacrée à des aspects méthodologiques relatifs à la création, à la construction du partenariat, au fonctionnement, à la définition d'un programme de travail, à la démarche d'évaluation
 - Des annexes au sein desquelles pourraient figurer des exemples parmi les démarches de préfiguration
-
-

3.2. La démarche d'évaluation

La démarche d'évaluation a été traitée lors d'un atelier travail du séminaire de décembre 2018.

Avec les participants de cet atelier, nous avons essayé de définir quelques objectifs :

- **permettre une amélioration continue de la démarche.**
- **Inscrire ces nouvelles pratiques dans une dynamique d'essaimage sur le territoire national.** Dans quelque mois, nous pouvons faire l'hypothèse que d'autres territoires voudront créer un comité local. Les éléments de l'évaluation pourront alors permettre d'alimenter cet essaimage et la structuration de la réflexion.

2 éléments d'introduction portés dès le démarrage par le groupe :

- Des **indicateurs simples et communs** à tous les préfigureurs.
- Une **formulation qui favorise l'appropriation des objectifs** par les comités locaux.

Cette évaluation porte sur

- Le **processus** : comment a été mise en place toute la dynamique?

- Les **effets**, quels sont les **apports pour les travailleurs sociaux et personnes accompagnées**?

L'idée est de répondre à des questions génériques telles que : **comment apprécier les effets produits? Comment faire mieux?**

L'animation et la gouvernance de préfiguration

Comment les acteurs concernés travaillent-ils ensemble ?

Lors de la conception de la démarche de préfiguration, les enjeux et les critères de transparence sont questionnés : **comment ont été invités les partenaires, quelle collégialité, y a-t-il reconnaissance des différents intérêts en présence...?** Chaque membre a ses propres enjeux, la question est d'être en capacité de les entendre, de comprendre ces divergences, les accepter et de trouver des points de convergence sur lesquels travailler.

L'un des autres enjeux est d'identifier d'une part le statut des porteurs et les modes de pilotage, les travaux et les expertises mobilisées et d'autre part, le déroulement de la phase de conception : **les étapes, le calendrier, et tous les travaux produits à cette occasion.**

Il y a la question importante de la mobilisation initiale des acteurs, partenaires visés lors de l'appel à manifestation d'intérêt et aujourd'hui après quelques mois, l'évolution remarquée dans un sens ou un autre ; prendre conscience de ces écarts et s'interroger pourquoi.

Les modalités de suivi de l'information sont également à interroger. **Comment a-t-on fait passer l'information? : quel rapport (taux) entre acteurs sollicités et acteurs présents? Quels sont les éventuels critères de sélection utilisés?** Le niveau et la diversité du partenariat initial et la représentation des travailleurs sociaux et des personnes accompagnées.

Ensuite sur **l'installation de l'instance et la programmation de ses travaux** :

- Comment est sécurisée et structurée l'instance?
- Comment rapprocher ses travaux des expérimentations locales ; des liens sont-ils tissés ?
- Périmètre du dispositif, est-ce qu'il a évolué. L'articulation éventuelle entre plusieurs instances (régionale et départementale, des groupes de travail....)
- Le rythme, le calendrier prévisionnel, les jalons fixés au départ ont-ils été tenus? Le format de réunion, les modes d'animations envisagés, les thématiques prioritaires et les modalités d'arbitrage.
- Comment ses travaux ont été planifiés dans le temps, avec quel type d'activité envisagé, et les moyens humains mobilisables.
- Les critères de capacité effective à réunir les membres, quels sont ceux qui viennent régulièrement? Modalités d'intervention, calendrier, etc.

On peut penser qu'il y a beaucoup d'indicateurs, mais ces derniers se croisent avec les autres thématiques.

Les effets au-delà de la préfiguration

Les effets seront à étudier lorsque nous serons au-delà de la préfiguration et que le comité local sera en mode « croisière ». Il s'agira alors de regarder ce qui a été produit.

- **Toutes les réalisations et productions.** La diffusion des informations, la capacité à produire des connaissances : quelles productions pour quel contenu, quels sont les moyens et canaux pour communiquer le plus largement possible, quels sont les évènements organisés pour les diffuser, quels sont les publics ciblés, etc.
- **L'évolution de la participation sur 3 mois – 6 mois et 1 an**, avec un regard dans la durée de la mobilisation des acteurs et institutions. Est-ce que les productions fournies répondent à un besoin du territoire. Les indicateurs : l'évolution de la mobilisation, le taux de personnes sollicitées/personnes actives ainsi qu'un zoom sur l'évolution du taux de personnes accompagnées participant aux réflexions. Appropriation de la démarche par les participants : ont-ils un sentiment d'utilité à y venir? Y trouvent-ils de l'intérêt? Sont-ils réellement impliqués?

Les résultats et impacts de la démarche : exemple de l'implication des personnes accompagnées, dans les dispositifs de formation initiales et continues, mais aussi les effets sur les personnes accompagnées comme sur les travailleurs sociaux qui assurent leur accompagnement. Il s'agit ici d'une évaluation beaucoup plus complexe, difficile à mettre en œuvre et également plus coûteuse.

Il s'agit de mesurer l'évolution de la relation entre travailleurs sociaux et personnes accompagnées, quel **impact sur leur accompagnement, la mise en œuvre de nouvelles pratiques et pour finir est-ce que cela a un effet sur la mise en visibilité du travail social.** L'intérêt serait qu'à termes ces travaux donnent envie de s'inscrire dans les formations du secteur social et d'y travailler.

Un dernier indicateur, qui a beaucoup été débattu dans le groupe de travail, est la capacité à mesurer la **participation des personnes accompagnées aux politiques publiques locales ou nationales**; cette participation s'est elle renforcée? Est-ce que cette dynamique leur donne davantage envie de contribuer aux politiques publiques?

Cette démarche d'évaluation semble essentielle pour contribuer à une mise en mouvement des comités locaux du travail social dans une **démarche d'amélioration en continue concernant tous ces aspects.** Il ne s'agit pas de définir une fois pour toute une évaluation. Ce processus permet d'avancer et de se questionner au fur et à mesure, de se poser la question si nous sommes toujours dans les objectifs que l'on s'était fixés.

4. La participation des personnes accompagnées

 **Marcel JAEGER, Professeur émérite du CNAM, ancien titulaire de la chaire du travail social et d'intervention sociale du Cnam, Coordonnateur du groupe de travail sur la participation du HCTS.**

Je vais vous présenter ici le travail réalisé par le HCTS et qui a fait l'objet du rapport déjà cité : **"la participation des personnes accompagnées au sein des instances de gouvernance et dans les formations de travailleurs sociaux ».**

Les écrits produits par le groupe de travail s'inscrivent dans la suite des États généraux, en lien avec

- le rapport du groupe thématique national sur la place des usagers,
- le rapport rédigé par le conseil supérieur du travail social.

L'objectif de ce rapport était de traiter la participation des personnes aidées et accompagnées :

- Au sein des instances nationales,
- Au sein des associations, conseils d'administration, instituts de formation et actions pédagogiques.

Ce qui a marqué une étape importante de ce rapport est sa traduction en langage simplifié, même s'il n'a pu obtenir le label FALC - facile à lire et à comprendre – appellation protégée principalement portée par l'association « nous aussi », qui se réfère à un handicap intellectuel, ou déficience intellectuelle, très soutenu par l'Unapei.

Ce groupe a la particularité d'être composé de près d'1/3 de personnes accompagnées, provenant principalement du Conseil national des personnes accompagnées ou des conseils régionaux, de la FNADEPAPE. Deux versions simplifiées ont été rédigées, une dans l'esprit du FALC et une un peu plus élaborée, réalisée par le CNPA.

La participation des personnes accompagnées et la structuration de cette participation sont des points sur lesquels il y a beaucoup à réfléchir. D'autres notions y sont souvent reliées, comme celle de l'empowerment ou du pouvoir d'agir. Dans le cadre de ce rapport, l'accent est resté porté sur la participation, avec un objectif d'opérationnalité. Les points suivants sont à souligner :

- L'idée est de sortir des approches très ciblées sur les individus et les manques, les incapacités, les insuffisances, etc. et de s'appuyer sur les personnes accompagnées en termes de **personnes ressources**. Ce qui est important est leur **potentialité, leur dynamique, leur richesse, en les mettant en relation avec l'environnement**.
- Lorsque l'on parle de développement du pouvoir d'agir, il est important de **prendre en considération l'espace que l'on donne aux personnes**. Si elles sont envahies ou empêchées de penser par elles-mêmes, dans une sorte d'emprise mentale, cela ne contribue pas au bon développement de leur pouvoir d'agir. Cela renvoie à l'expression de « lâcher prise », avec derrière une question qui est au centre du travail social : celle du **positionnement**, de la **distance**, de comment l'ajuster selon les cas etc.
- Il est important de renforcer le droit des personnes, mais **l'« usager » n'est pas une catégorie en soi**, qui mettrait les personnes dans un statut à part. Il faut vraiment **favoriser un plein accès à la citoyenneté**, autant que possible car dans la réalité, il y a des personnes très démunies, il y a des problèmes de compréhension, etc.

Il avait été demandé au groupe de travail, suite au rapport publié en février en 2015, dans le cadre du plan d'action en faveur du travail social, d'étendre le champ des instances devant prévoir une participation institutionnelle des personnes.

La semaine prochaine, une interview va être réalisée auprès d'une chargée de mission du CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), devant aborder la participation des personnes accompagnées à l'élaboration d'une réforme de la tarification, sous le nom de SERAPHIN-PH. L'hypothèse est de dire que même dans des réunions très techniques et très pointues, il est possible d'associer les personnes. L'idée est que la place des personnes accompagnées est partout, avec une **extension de leur domaine de compétences**. Ensuite il y a l'idée d'introduire la participation dans la contractualisation des établissements et des services. Quand un établissement ou un service est autorisé, il faut prendre en considération son

utilité sociale, la mission qui lui est confiée, mais aussi la façon dont ces institutions prennent en considération la place des personnes. Cela peut être quelque chose de discriminant d'autoriser ou non cette participation. L'idée de rendre obligatoire la participation des personnes accompagnées ou qui l'ont été est une chose, même si cette obligation pose la question des moyens.

Le travail du groupe a été axé ces derniers temps sur la **distinction des niveaux de participation**, en lien avec les travaux de la philosophe Joëlle Zask, notamment son livre de 2011 *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*. Il est important de clarifier les différentes formes que peut prendre cette participation : j'y prends part car j'y suis présent, car je pose des questions, etc. mais la participation vise surtout à apporter quelque chose, et être dans ce que Joëlle Zask appelle une démocratie contributive. Lorsque les personnes accompagnées interviennent dans des formations pour les travailleurs sociaux, l'idée n'est pas que ces personnes apportent un témoignage. Comme il a été dit tout à l'heure, il existe des **savoirs expérientiels** qui sont une véritable plus-value.

Dans ce rapport a été repris ce qui avait été mis dans la recommandation de bientraitance par l'agence nationale d'évaluation sociale et médico-sociale, insistant sur le fait qu'il ne suffit pas d'être vigilant que le conseil de vie sociale existe. Il doit exister réellement, non seulement par des réunions trimestrielles mais aussi parce qu'il y a une vraie dynamique qui a trait aux affaires sociales et à la vie de l'établissement. Il y a plusieurs registres, et ce n'est pas la même chose de s'inscrire dans une conception de la démocratie représentative et d'aller plus loin dans les formes d'expressions et d'initiatives.

Avec un an et demi de recul, le groupe s'est fait entendre sur certaines recommandations, d'autres sont encore en chantier et d'autres sur lesquelles il ne se s'est pas fait entendre du tout. Voici quelques points sur lesquels le groupe de travail est très vigilant :

- **L'implication sur des actions de formation des professionnels** et y compris sous l'angle de la recherche, est un chantier assez évolutif. Il y a des démarches collaboratives dans différents domaines, il y a par exemple une convention qui est en train d'être signée entre ATD Quart Monde, le CNAM et le CNRS.
- Un point délicat : la **participation directe des personnes**, et pas uniquement de leurs représentants légaux, ce qui n'est pas la même chose.
- La question des **modalités d'animation** favorisant la participation, ludiques mais qui sont difficiles à mettre en œuvre et à rendre d'utilisation pratique, au sein même du groupe de travail.
- Un point très délicat : la **prise en charge des frais liés à la participation**.
- La mise en place d'une **plateforme collaborative**, qui n'est pas encore en place.
- Le groupe de travail est moyennement entendu sur **l'implication du défenseur des droits**, qui est en lien avec des personnes qui portent plainte directement.
- **L'évaluation du processus de participation**, en lien avec ce qui a été présenté tout à l'heure.
- Le groupe de travail avait demandé que cela devienne une **grande cause nationale** mais sur ce point, il n'a pas eu satisfaction.

La poursuite des travaux du groupe de travail sur la participation

Le groupe de travail sur la participation des personnes accompagnées était censé s'arrêter. C'est une thématique importante, qui vous concerne au niveau local et régional, donc je vous alerte sur l'importance de traiter la question de la participation. Ce qui avait été demandé était de faire des

recommandations plus opérationnelles et de réfléchir pour faciliter l'organisation d'un certain nombre d'événements et surtout contribuer à la **refonte du kit de la participation citoyenne**.

Depuis 2016, ce kit était accessible sur le site du ministère et était surtout dédié et structuré aux personnes en situation de précarité. Le groupe a demandé de garder le principe d'un kit opérationnel mais que le périmètre soit élargi, sans frontières entre le champ du handicap, de la vieillesse, de la précarité etc car les problématiques se croisent, ce qu'a montré notamment le rapport de François Chérèque sur le lien entre le handicap et la pauvreté. Se retrouver avec 5 ou 6 kits pour chaque champ n'aurait pas de sens si l'on vise **l'approche transversale de la citoyenneté**.

Le kit devrait être finalisé très prochainement et validé par le Haut Conseil du travail social lors de la prochaine assemblée plénière. Il se présente sous la forme d'une dizaine de fiches et annexes consacrées à la préparation de la démarche de participation. Il y a une deuxième grande partie avec une série de fiches sur le suivi de la démarche de participation. Il traite également la question de l'évaluation de la participation.

Il a également été demandé, dans le cadre de ce mandat, d'élaborer un **cahier des charges de la formation des travailleurs sociaux dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**, de façon à essayer d'avancer très concrètement. Ce groupe travaille avec l'UNAFORIS, le CNFPT, et est en lien avec ce qui se fait avec la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEAP) et « associations nos savoirs ».

Sur les perspectives, l'idée est de faire en sorte que le groupe participation diffuse auprès des autres groupes de façon à ce que la question de la participation soit présente un peu partout.

 **Carole LE FLOCH, membre élue au sein du HCTS dans le collège des personnes accompagnées - formatrice paire dans les écoles de formation. Membre du comité de pilotage « associations nos savoirs » UNAFORIS. Membre élue de la CSMS, renouveau de l'ANESM.**

En réalité, faire de la participation et entrer dans une instance comme celle-là est très difficile. Ce n'est pas écrit et c'est très compliqué à identifier. Ce sont deux mondes qui veulent se rejoindre mais les moyens ne sont pas donnés. Il aurait fallu un ou **plusieurs temps de préparation, organisés par l'organisme que l'on représente ou par les porteurs de cette instance**. Il est important que ces temps soient réguliers. Il faudrait au moins rencontrer les personnes deux jours pour analyser les documents et se préparer à ce qui va s'y passer. Les personnes accompagnées sont loin de cette théorie et les institutions sont loin de ce qu'elles vivent. Il y a un processus pour arriver à un savoir et le témoignage en est le démarrage. **Derrière un organisme que l'on représente, il y a un individu, et c'est cette personne qui va rencontrer des difficultés.**

Personne n'avait imaginé l'ampleur qu'allait prendre notre participation dans ce travail. En 3 ans nous n'avons pas arrêté de travailler dans le groupe de la participation, pour le rapport de la participation et sur la définition du travail social. Lorsque l'on n'est pas dans cet univers, il faut aller chercher les renseignements, traduire les textes, comprendre ce que l'on va mettre dans cette définition. En plus au CNPA c'était une période de transition ou l'ancienne coordinatrice était en train de partir. On se retrouve un peu tout seul, et c'est après coup que l'on se dit qu'il manque des choses dans cette définition, que certaines choses n'apparaissent pas. **On parle de l'émancipation mais il faut aussi souligner l'envie d'émancipation des aides sociales, l'insertion c'est aussi l'envie de se réinsérer professionnellement. Un**

abus de la participation peut empêcher tout ça, et maintenir les personnes dans cette place de personne accompagnée d'où il est difficile de s'extraire.

Le comité de pilotage « associations nos savoirs » est hébergé par la FEHAP, et un travail a été fait avec l'UNAFORIS sur la participation aux formations, en parallèle de l'engagement dans tous les autres travaux.

Ma participation juste au HCTS représente des milliers d'heures sur 3 ans. Mais que faire de tout ça? J'ai réussi à trouver ma place, j'ai été très bien intégrée, j'ai été formée, beaucoup de personnes m'ont dit que j'avais beaucoup de compétences, de connaissances, etc. Ok mais ce sont lesquelles? Comment je fais pour me réinsérer avec, comment je fais pour quitter cette fonction, comment assurer ma relève avec d'autres membres du CNPA? Car j'estime que je n'ai plus ma place en tant que personne accompagnée. Je suis arrivée il y a trois ans dans une période de fracture de vie, aujourd'hui j'ai un regard très différent, je suis devenue très complaisante. Il faut qu'il y ait des personnes qui vivent encore la situation, pour parler plus crûment, si l'on ne fait plus entendre sa voix, c'est que l'on adhère au système et qu'il faut que quelqu'un d'autre prenne la relève.

Je me suis retrouvée confrontée à cette réalité : rien n'a été prévu pour sortir de cette participation. Il faut penser d'office que ce sont des personnes dans la précarité. C'est important de dire qu'il y a plusieurs types et **plusieurs niveaux de participation**. Ici la particularité est d'être dans la précarité : **il n'est pas question de s'apitoyer mais de prendre en considération que l'on est peut-être dans un processus de réinsertion, et donc dès le démarrage penser à faire une attestation qui puisse être capitalisée dans le CPA, CPF ou une VAE, que l'on puisse s'en extraire car il y a des compétences qui sont acquises**. Cela fait partie d'une bienveillance. Quand vous allez intégrer la participation, il faut être bien traitant avec les personnes.

Questions de la salle

- ▶ **Cela fait 6 ans que l'on travaille sur la participation. Il y a beaucoup de croyants de la participation, mais peu de pratiquants. Cela demande d'arrêter le temps, de prendre plus de temps. Or, le ministère du temps n'existe pas : les ordres du jour sont donnés deux jours avant. Autre point : quelle est notre capacité à accompagner les personnes dans les instances ? Une interrogation aussi sur le travail de prise en charge logistique, qui ne couvre pas que les frais de transport mais le travail avec les gens pour les rassurer, les itinéraires, les rappeler, etc. La participation pose la question de la place de chacun : des institutions, des associations, des personnes elles-mêmes... Il y a également la question de la sortie, que l'on évite. Il faut se poser la question des moyens, des travailleurs pairs, pour que les personnes arrivent, se forment, s'y maintiennent et en sortent.**

Carole Le Floch : Il y a deux choses importantes à retenir dans tout ça : **l'aller vers** : la mobilisation est le premier souci : dans ce premier rapport sur la participation il y a une chose très importante qui a été réalisée; un recensement des instances avec la place des personnes accompagnées, celles où elle est prévue et celles où il n'y a pas de personnes accompagnées. Il faut aller regarder ce tableau de recensement. J'ai été surprise qu'il y ait autant d'instances où il y avait des places prévues pour les personnes accompagnées. J'ai été déçue de ne pas pouvoir vérifier moi-même de quelle participation il s'agissait, car il y a la participation effective et la participation quota.

Il y a vraiment différents types et niveaux de participation. Nous représentons un organisme de représentation, **on porte une parole collective mais au-delà de ça il faut identifier la personne qui va venir. Comment récolter cette parole collective?** Est-ce que vous vous rencontrez toutes les semaines pour voir si cette parole est vraiment collective? Il s'agit d'opinions individuelles car il n'y a pas de temps pour préparer cette parole collective. Il faut donc prendre en compte ces deux choses.

Ou en êtes-vous dans cette sollicitation et cette mobilisation de la participation? Lorsque vous allez vers les personnes, que leur proposez-vous? Ils vont vous demander : je suis payé combien, à quoi cela va me servir, est-ce que mes frais de transports sont pris en charge, etc. Comment avez-vous visualisé cette participation que vous allez intégrer, que vous devez intégrer dans vos comités? en quoi nous, nous pouvons vous aider à en faire une vraie participation?

Marcel Jaeger : on a déjà évoqué la question des moyens, d'ailleurs à l'époque il y avait eu la demande de dire que dans les budgets des établissements et services soit consacré 1% à la participation. On est tous très soucieux de l'avancée de cette participation et nous sommes conscients de toutes les difficultés que vous avez évoquées. Ce que l'on constate depuis 2-3 ans, c'est un **changement de regard** : on a démarré au HCTS avec une hostilité de syndicats de salariés quand on a parlé de la participation à la formation des travailleurs sociaux sur la thématique des risques de déqualification des formateurs. Ce point de vue s'est complètement renversé. Ce travail a pu se faire avec la **contribution effective de ces organisations syndicales, ce qui est le signe d'une évolution dans les pratiques**. Pour la première fois en septembre 2016, à l'IRTS des Hauts de France a été organisé un module de lutte contre l'exclusion pour les formations initiales et continues, c'était quelque chose de porté par le CRPA et a été le point de départ de quelque chose qui s'est très étendu dans beaucoup de centres de formation. Effectivement ce sont les forces en présence car il a beaucoup d'instituts qui souhaiteraient avoir ce type d'intervention, mais sauf à professionnaliser des représentants de personnes accompagnées... Mais il y a un intérêt pour ces changements de pratiques avec un nombre d'initiatives considérable, c'est un **thème qui est repris et travaillé dans le champ du handicap et de l'action sociale**. C'est une bagarre permanente certes, mais c'est pour cette raison que les relais régionaux sont importants car nous avons surtout comme interlocuteurs des centres de formation en région, mais ça ne suffit pas.

Carole Le Floch : Quand on arrive on ne reconnaît pas un savoir. Il manque le **savoir du terrain**, mais par les travailleurs eux-mêmes, et le **savoir d'expérience**, qui est encore différent. Je ne vois pas comment on peut former quelqu'un à un savoir d'expérience. C'est un changement de regard en acceptant qu'une personne avec une expérience peut vous apporter quelque chose dans la construction de vos réflexions.

► **Témoignage d'un délégué CRPA et membre actif CNPA**

A vrai dire je suis très fatigué : à chaque fois que l'on présente les choses, les personnes accompagnées sont toujours un problème nous ne sommes plus des personnes accompagnées qui vivons dans la précarité, nous en sommes sortis, mais c'est quand même terrible quand on parle de nous. **Le CNPA/CRPA est une instance, notre instance. Nous avons fait l'objet en octobre 2016 d'un décret, ce n'est pas anodin**, tout le monde n'a pas un décret pour être reconnu et impliqué dans toutes les politiques d'État pour essayer d'améliorer la vie des gens. En plus d'avoir notre instance, nous avons un budget dédié à la DGCS qui à travers lui on arrive à être avec vous aujourd'hui et à porter la parole de quelque chose que l'on a connu. J'ai fait 6 ans de rue et de CHRS, donc je sais de quoi je parle : des problèmes des travailleurs sociaux, on en parle beaucoup, mais de nous très peu, ou très mal. **On dirait que c'est un problème que l'on veuille participer et très souvent avec des moyens plus ou moins visibles ou légers, on essaye de nous empêcher de participer**. Le deuxième point, c'est que l'on oublie trop que **toute personne a le droit à la parole, or depuis peu, le droit à la parole est de plus en plus pris en compte et peut être exercé, mais cela demande du travail à nos porteurs accompagnants**. Même si cela demande du temps pour prendre les billets de train etc c'est quand même payé avec le budget qui nous est dédié. On ne doit rien à personne, on exerce un droit qui est officiel inscrit dans un décret, c'est le droit à la parole, et pour ce qui est des problèmes financiers, on ne coûte rien puisqu'encore une fois c'est notre budget. On essaye de la mettre en avant car toute personne a le droit à la parole, mais d'un autre côté sans s'en rendre compte, cela ne permet pas aux personnes de réellement prendre leur place. On rentre dans pleins de ministères, on rentre à la DGCS presque toutes les semaines, c'est bien nous qui sommes appelés, demandés et redemandés. C'est nous qui avons ouvert ces portes, personne en réalité ne nous y a aidé. Je n'en veux personnellement à personne mais j'aimerais que tout le monde comprenne que quand on est précaire et que l'on est à la rue, on est encore un être humain, même si l'on est fragile, que l'on a honte et que l'on subit une vie qu'il n'est pas normal de vivre aujourd'hui, **il est normal que nous ayons le droit de nous exprimer et que l'on soit un peu plus respectés, et que l'on ne dise pas toujours « on ne sait pas comment les faire participer, c'est trop compliqué, c'est hors budget... »**.

Carole Le Floch: Merci pour ce retour. Depuis 7 ans on a arrêté de juste écouter et on commence à coconstruire. C'est une construction très compliquée, et c'est la que c'est très fatigant. Marcel est un très

bon exemple car quand on dit « pilote du groupe » en fait il ne pilote plus grand-chose car il y a 1/3 de personnes accompagnées. **Le fait de travailler avec un gros apport de savoir d'expérience demande plus de temps, ça demande de l'écoute, de traduire, de refaire, on ne peut pas aller plus vite sinon ce que l'on aura produit ne sera pas coconstruit.**

Cela va faire 7 ans que je suis dans la participation institutionnelle, j'ai rencontré des gens formidables. En lisant, on se rend compte que l'on retrouve des personnes qui réécrivent des choses sur le même sujet et qui ont l'impression d'avoir inventé le fil à couper le beurre mais ce n'est toujours pas mis en action. On a retrouvé des textes de 1969, qui montraient bien l'échelle, de la manipulation, à la thérapie, à la participation effective... Des fois il vaudrait mieux retourner aux écrits d'avant pour se rendre compte que tout ça ne date pas d'aujourd'hui. On n'a rien inventé aujourd'hui, c'est juste que nous ne le mettons pas en action. Mais on a bien avancé donc je suis optimiste pour la suite.

► **Question de la salle : témoignage du département du Nord :**

Il y a beaucoup d'initiatives sur le terrain au gré des projets, au gré des rencontres... mais nous n'avons pas forcément le temps de les porter à connaissance. Cela se fait assez spontanément, mais très souvent, nous ne mettons pas assez de paillettes sur ce que l'on fait. Au département du Nord, nous avons inscrit la participation des personnes et nous la mettons en œuvre de manière institutionnelle. Notre département est découpé en 8 directions territoriales et nous allons développer **un comité territorial de personnes accompagnées par territoire.** J'ai rassemblé **les associations qui ont contribué au schéma.** Nous nous sommes fixés trois rencontres au siège puis nous allons nous déplacer dans les territoires. Le cahier des charges est coconstruit avec une douzaine d'associations : ADEPAPE, ATD Quart Monde, Petit frère des pauvres, UDAPEI, etc. La prochaine étape est d'aller sur les territoires, au moins deux associations et moi-même, à la rencontre des réseaux associatifs présents sur les territoires. Il faut alors se poser la question de qui fait quoi, qui est connu, qui fait partie de la vie du territoire... et de voir à partir de ça qu'est-ce que l'on peut construire ensemble. **Nous aurons 8 configurations différentes, car les attentes sont différentes.** On est dans une mise en place un peu formelle mais où il y a des attentes très fortes.

Carole Le Floch : Depuis la nuit des temps on travaille tous ensemble, mais qu'est-ce que c'est que ces crevasses qui se sont formées? Quand on bosse, on ne bosse pas tout seul, **cet individualisme est envahissant, ça a rongé tout le monde et tout le monde est "classifié".** Est-ce que l'on doit intégrer les personnes accompagnées? Attend d'abord on va lui faire prendre une douche, et puis il ne doit pas savoir grand-chose... **Revenons à des choses naturelles, cela se faisait beaucoup avant dans le travail social, il faut juste réactualiser et réapprendre à faire comme avant.** On est aussi légitime que vous à avoir cette place.

Marie-Paule Cols : Pour rebondir sur ce que disait la collègue du Nord, **on peut regarder toutes les avancées qu'il y aurait encore à faire et les résistances mais on peut aussi regarder tout ce qui peut être capitalisé.** On peut observer ce qui a été fait au Haut Conseil du travail social mais au-delà du HCTS, il faut prendre conscience qu'il s'agit d'un **mouvement global.** ATD Quart Monde a impulsé le croisement des savoirs, il y a le mouvement des conférences familiales où tout un travail avec les familles concernées est expérimenté. Dans le travail quotidien, il y a une convergence de point de vue sur le fait qu'aujourd'hui, la question de la co-construction avec toutes les personnes concernées par les politiques publiques doit se mettre en place. D'une certaine manière, **la participation des personnes concernées est en train de changer fondamentalement la situation et de remettre en question les postures, les pratiques,** le chemin est long sûrement, chacun est dans sa sphère, ce sont toutes ces questions-là qui sont en jeu mais il y a quand même un mouvement qui est en marche.

► **Question de la salle :**

je pense que au-delà du travail nécessaire sur les conditions et la mise en œuvre effective de la participation, nous avons aussi derrière **la responsabilité d'accompagner les personnes qui ont participé à un moment, de se saisir de cette opportunité pour en faire autre chose**. L'idée n'est pas d'utiliser vos savoirs, qui sont réels et effectifs, et puis une fois que la source est épuisée, se dire que nous avons besoin de quelqu'un d'autre. Ce travail doit vous aider à vous transformer, et ce travail doit se penser dès le départ.

Carole Le Floch : ce qui est bien ces dernières années, c'est que l'on m'a redonné la possibilité de penser et d'agir par moi-même. J'en suis à 7 ans de participation, je me suis dit que j'allais les faire rentrer dans mes CPF, mais non car cela n'existe pas dans la loi du travail. Il va y avoir toute une équipe recherche qui va m'aider pour faire rentrer dans une VAE. Nous allons être confrontés à des difficultés car ce **savoir d'expérience, la participation institutionnelle, ne sont pas inscrits dans la loi du travail et ne sont pas capitalisables**.

Marie-Paule Cols : Nous avons justement regardé avec Carole si l'on pouvait mettre dans les documents cette capitalisation, pour que la participation puisse être prise en compte là où elle est présente. Très franchement, si je n'en n'avais pas discuté avec Carole, la question de la capitalisation ne me serait même pas venue à l'idée, ce n'est pas forcément spontané. **Il y a quelque chose à construire autour de cette reconnaissance légale**.

Marcel Jaeger: c'est pour cette raison que nous avons besoin que des choses remontent, d'être alimentés et enrichis dans la mesure où nous préparons la sortie du kit de la participation, nous sommes preneurs de ce qui pourrait être mis en annexe etc.

Carole Le Floch: Nous sommes là pour porter une parole collective mais derrière il y a un individu. **Il faut dissocier cette parole collective de l'individu**.

5. Restitution des ateliers de travail

5.1. La participation des travailleurs sociaux

- **Le rôle des travailleurs sociaux**

Questions soulevées individuellement : Comment garantir ou démontrer la réelle prise en compte de leur participation ? - Quel niveau de participation ? - Quel rôle les TS auront dans le CLTS ? expert, relai, autre ?

PROPOSITIONS	FREINS	LEVIERS
S'accorder sur la notion de « travailleur social »	Définitions multiples	Prendre le temps nécessaire pour s'accorder collectivement. S'appuyer sur le cadre légal et les 13 métiers référencés
Associer les TS à la co-construction du projet du CLTS, dès le départ, et pour identifier les attentes des TS dans leur quotidien	Frein institutionnel	Garantir l'investissement des TS dès le départ
Rôle d'expertise : connaissance du terrain, des partenaires, des problématiques		Amélioration des pratiques professionnelles
Rôle de « tisseur de lien » sur le terrain		
Le TS doit avoir un rôle équivalent à tous les membres du CLTS dans tous groupes ou instances Investissement sur tous les rôles : pilotage, animation des groupes, écrits	Poids des hiérarchies	A inscrire comme principe dans la charte
Nombre de personnes identiques à tous les collègues – quota égalitaire		

- **Reconnaissance, moyens**

Questions concernant la reconnaissance de cette participation par l'employeur et impact sur la vie professionnelle

Questions relatives à la faisabilité : mobilisation des travailleurs sociaux dans une contexte tendu, organisation du temps (temps de travail), autonomie de parole, les moyens mis en place pour favoriser la participation des TS, engagements des employeurs.

PROPOSITIONS	FREINS	LEVIERS
Des thématiques mobilisatrices, attractives, en lien avec les réalités de terrain du territoire, co-construites avec les travailleurs sociaux (consensus) et tous les membres du comité. Interrogation des moyens par le prisme de la réalité de terrain		De nouvelles méthodes de travail Permet une cohérence avec les priorités des TS au quotidien et donc peut amener plus facilement à avoir une autorisation de participer au CLTS de l'employeur et donc de son engagement.
Elaboration d'une charte sur le rôle et la place des acteurs	La liberté d'expression - problème d'une prise de parole non libre Parole institutionnelle lourde	Chacun s'exprime au sujet de son expérience, au nom de son expérience Richesse des débats pluridisciplinaires, pluri institutionnels pouvant générer de nouvelles méthodes, approches
Sensibiliser les employeurs à la démarche et obtenir leur accord pour s'engager	Les urgences sociales et quotidiennes impactant l'activité. Flux tendu au niveau budgétaire et financier	Des moyens techniques pour faciliter la participation : ex Visio conférence Coordination – porter une attention particulière à l'animation des groupes. Travail en binôme pour assurer une permanence de participation et transmettre aux équipes sur le terrain

- **Représentativité**

Questions relatives aux modes de désignation : nombre de représentants, proportion par rapport à l'ensemble des membres, modalités de choix des travailleurs sociaux, diversité des métiers (par diplômes - 13 métiers - par champ d'intervention), par type d'employeurs

Questions relatives à la nature de la représentativité : Comment porter une parole collective, représentativité par des associations professionnelles ou plutôt par des TS volontaires ou par types de profils (par exemple, des professionnels « innovants » pour impulser des réflexions, représentativité des diversités, métiers, territoires, secteur d'activités...

PROPOSITIONS	FREINS	LEVIERS
Nécessité d'avoir des professionnels de terrain de différents niveaux (1 à 5) et de différents métiers	Attention pour les niveaux 4 et 5, métiers rémunérés à la prestation (ex aide à domicile) : que la participation ne soit pas une cause de perte de revenus Comment l'institution mettra les moyens pour permettre aux professionnels de participer ? La question du financement va se poser plus vite pour les associations que pour les collectivités territoriales (contraintes budgétaires amènent à prioriser différemment)	Idée que permettre la participation des TS peut lutter contre l'essoufflement des professionnels et agir sur une meilleure QVT, valorisation et reconnaissance des métiers du travail social
Passer par les institutions	on ne maîtrise pas qui est désigné par l'institution Par contre ne pas se limiter à la présence car ce n'est pas forcément représentatif	Les institutions peuvent choisir des personnes moteurs et donc être plus motivées pour dégager des moyens
Passer par des associations professionnelles	Mais ne pas se limiter à ces acteurs	
Choisir des professionnels de terrain qui ont des compétences particulières, spécifiques	C'est l'institution qui désigne le professionnel, pas le copil	Projets innovants, actions collectives, participation spécifique des personnes accompagnées
Les institutions plus dans le copil Les professionnels de terrain plus dans les groupes de travail	Ça interroge la représentativité à tous les niveaux	

5.2. Les étapes de construction d'un comité local

LES ÉTAPES	ACTIVITÉS	REMARQUES
Etape 1 Cadrage/Conception du projet	Se réunir avec quelques partenaires intéressés pour définir une première vision partagée ambitieuse, à la fois fédératrice pour susciter l'adhésion des acteurs potentiels et suffisamment souple pour évoluer pour s'adapter aux attentes et besoins des partenaires Le groupe constitué devient porteur (petit noyau resserré)	La vision s'appuie sur des valeurs et des objectifs partagés pour donner ainsi toutes les chances de réussite au projet. Les partenaires ont fréquemment développé des projets ou participé à des instances ensemble. La création du CLTSDS peut consolider et structurer une dynamique préexistante.
	Définir le rôle : <ul style="list-style-type: none"> • Du comité local • Des porteurs du projet/équipe de préfiguration 	A ce stade il n'y a pas de méthode arrêtée. La méthode se coconstruit avec les partenaires, ce qui induit la capacité à revenir sur l'idée initiale ; le projet va évoluer dans le temps. Etape de préfiguration est délicate : « Il faut viser la créativité, oser être en rupture et accepter de tâtonner »
	Identifier le champ de travail et son périmètre	
	Choisir le modèle participatif et les niveaux de participation pour les différents acteurs	
	Se projeter sur le pilotage	
	S'associer plus largement en repérant un vivier d'acteurs potentiellement intéressés ; leurs caractéristiques, mode de contact	Des partenaires diversifiés : institutionnels, travailleurs sociaux, personnes accompagnées, têtes de réseau
Etape 2 Sensibilisation et communication	Créer les premiers outils de communication. Expliquer la démarche aux partenaires incontournables dont les professionnels et personnes concernées. En bilatéral, ou en groupe en fonction des enjeux présenter le projet, expliquer la démarche, le sens d'un CLTS, les rôles et recueillir les attendus. Sensibiliser sur le soutien aux pratiques du travail social dans le territoire du CL.	La communication s'inscrit dès la conception du projet et tout au long de la démarche. Cette tâche passe par l'analyse des cibles, le choix des moyens (plateforme ou autre) et la planification des actions de communication. Il faut être en mesure d'expliquer que la démarche se coconstruit avec les partenaires, même si cette démarche peut être insécurisante. Il faut rendre visible les étapes de progression du projet.
	Rencontrer les personnes concernées pour expliquer la démarche et les y inscrire durablement	Intégrer par exemple un CRPA si niveau régional dès les premiers pas de la construction du projet
	auprès d'un public plus large : exemple les élus	Se doter d'un argumentaire solide et convainquant
	Faire connaître les travaux du HCTS. Proposer des conférences, diffuser les travaux en les incarnant	La diffusion des travaux du HCTS s'inscrit tout au long de la démarche dans un

LES ÉTAPES	ACTIVITÉS	REMARQUES
	pour donner du sens à la démarche et renforcer sa compréhension.	sens descendant si cela doit être un levier comme dans un sens ascendant dès lors que des travaux sont produits.
<p data-bbox="256 927 347 954">Etape 3</p> <p data-bbox="209 987 400 1070">Construction /structuration du comité local</p>	<p data-bbox="437 394 1027 779">Se rencontrer, échanger, partager pour coconstruire le modèle et le structurer Organiser les premières rencontres plus formelles. Echanger et communiquer entre partenaires sur la conception du projet, partager les enjeux de chacun, affiner les attentes vis-à-vis du comité local et des thématiques à porter (les problématiques du travail social rencontrées, constats, etc) ; S'entendre sur ce qui fait intérêt commun pour définir le contour du programme, etc. mais aussi entendre ce qui différencie. Consolider la réflexion et consolider l'écriture du projet</p>	<p data-bbox="1051 394 1538 568">Plusieurs réunions peuvent s'avérer nécessaire. Cette phase est essentielle et prend du temps. L'approche méthodologique est concomitante à une approche basée sur le sens donné à la démarche.</p>
	<p data-bbox="437 835 1027 920">Constituer une instance, comité de pilotage et/ou équipe projet ou technique composée des pilotes et des institutions/partenaires engagés.</p>	<p data-bbox="1051 835 1538 920">Poser aux porteurs de projets et partenaires la question des moyens dédiés.</p>
	<p data-bbox="437 987 1027 1162">Définition des modalités opérationnelles : Co-construire les objectifs et déterminer le mode d'organisation et de structuration : qui fait quoi ; quels sont les groupes de travail ? à partir de quoi part-on ? quelles bases communes ? composition des groupes de travail (ouverts/fermés) etc.</p>	<p data-bbox="1051 987 1538 1128">Un territoire ayant une instance partenariale existante préalablement à l'appel à manifestation d'intérêt fait le choix de la clôturer pour la transformer en CLTS.</p>
	<p data-bbox="437 1223 1027 1279">Recueillir un accord de principe d'adhésion ou un niveau d'engagement à la démarche</p>	<p data-bbox="1051 1223 1538 1397">Certains territoires ont proposé une « charte légère » à ce stade rappelant quelques principes. D'autres territoires inscrivent les moyens alloués (humains, financiers, logistiques, etc.).</p>
	<p data-bbox="437 1435 1027 1576">Mettre en œuvre un plan de communication. Cette tâche passe par l'analyse des cibles, le choix des moyens de communication, le budget associé ainsi que la planification des actions</p>	

LES ÉTAPES	ACTIVITÉS	REMARQUES
<p style="text-align: center;">Etape 4</p> <p style="text-align: center;">Mise en œuvre et développement du comité local</p>	<p>Organiser la.les réunion(s) de lancement en fonction du périmètre géographique retenu.</p> <p>Présenter la « feuille de route » ou une « contractualisation formalisée des thématiques retenues », le choix des sujets et programmation.</p> <p>Convenir des modalités de travail adaptées en fonction du périmètre du comité (régional ou infra régional ou entités infra départementales ou sous-groupes de travail à partir de thèmes de travail répartis)</p> <p>Organiser le calendrier des rencontres</p>	<p>Ce temps de lancement peut prendre plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans un événement en lien avec le travail social pour présenter officiellement le lancement de la démarche - Une conférence de presse - Un séminaire ouvert à un plus grand nombre de participants possible pour les inviter à s'inscrire dans les travaux. <p>La question de l'organisation/structuration de l'événement est essentielle. L'enjeu ne doit pas se limiter à une déclaration d'intention, il est souhaitable d'engager un travail de co-construction. Par exemple, il peut y être travailler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une charte définissant valeurs et engagements tel que défini au chapitre suivant - un état des lieux des contextes et des pratiques existantes peut-être réalisé lors de ce séminaire
	<p style="text-align: center;">Elaborer des outils communs de type charte, grille d'analyse, outils collaboratifs</p>	<p>Le lancement officiel du comité local implique de convenir d'un plan de communication pour communiquer régulièrement tout au long du processus et de rendre visible les réalisations. La qualité des productions et les canaux de leur diffusion sont garants de la légitimité du CLTS.</p>
	<p style="text-align: center;">Formaliser des éléments et contenus à faire remonter au HCTS</p>	
	<p style="text-align: center;">Comité de pilotage pour suivre les travaux et envisager les réajustements potentiels</p>	

5.3. La construction d'une charte

Le groupe a travaillé autour de 3 séquences :

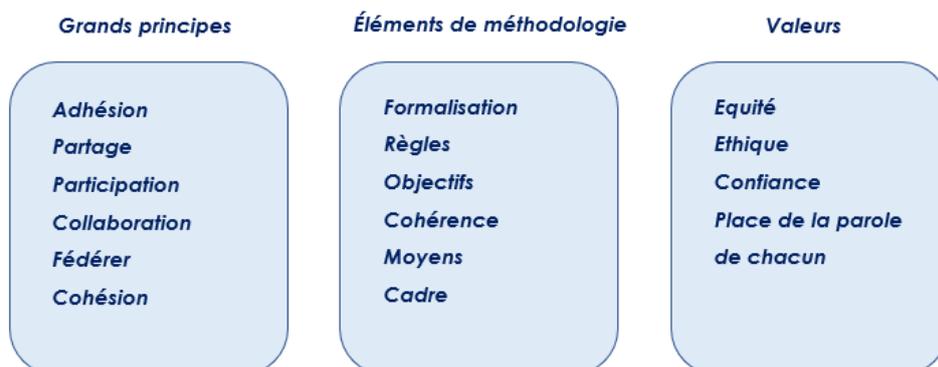
1. S'interroger collectivement sur « pourquoi une charte du CLTS ? »
2. Proposer une trame type de charte et ses premiers contenus possibles
3. Identifier les prérequis, les incontournables et les points sur lesquels il sera utile que les rédacteurs locaux s'interrogent

Pourquoi une charte du comité local du travail social?

Ont été cités les éléments suivants :

Formaliser l'organisation du comité – définir des règles communes – éviter tout sentiment d'iniquité – développer un sentiment d'appartenance en s'appuyant sur l'équité – renforcer une cohérence des pratiques – travailler dans un esprit de collaboration – instaurer un climat de confiance – s'entendre sur ce qui est commun à tous les Comités et rendre lisible les spécificités – formaliser les principes de fonctionnement – formaliser la place de chacun (personnes accompagnées – professionnels – institutions) – favoriser l'adhésion à un projet – vérifier sur le long terme que l'on veut continuer à élaborer ensemble – inscrire les impératifs et les incontournables comme la nécessaire présence des personnes accompagnées et des travailleurs sociaux – fédérer un groupe à partir des valeurs communes et partagées – partager, mettre à plat, avoir un document de référence s'agissant de nos valeurs, nos objectifs et notre fonctionnement – donner un cadre – définir le contenu du comité, son fonctionnement, ses objectifs, ses membres, son statut – donner les fondations et le ciment sur lequel s'appuieront les travaux futurs – partager des valeurs

On note dans ces motivations différents registres :



De manière transversale, la charte permettra également de garantir une bonne communication sur ce qu'est le comité. Elle sera un élément important de la continuité du comité, malgré les changements de personnes.

La trame d'une charte et les premiers éléments envisagés

Le plan suivant est envisagé :

▶ **Préambule**

Il est inspiré des fondamentaux de l'appel à manifestation d'intérêt.

Il fait référence au cadre et au contexte national, ainsi qu'au contexte local.

Il explique pourquoi les parties prenantes ont souhaité créer un comité local (l'esprit et les ambitions).

▶ **Finalités du comité local**

Il s'agit ici de dire ce que vise le comité ainsi que ce qu'il est et ce qu'il n'est pas.

▶ **Objectifs du comité local**

Il s'agit de décrire les principaux objectifs que se donne le comité

▶ **Composition, structuration et fonctionnement du comité local**

Il s'agit de présenter pour chaque instance mise en œuvre (comité de pilotage, comité technique...) ses modalités de fonctionnement. On préciserait notamment la question des invitations, ordres du jour, relevés de décision de chaque séance.

Cette partie décrit également qui est chargé de l'animation et du secrétariat.

De même, elle précise :

- les moyens humains et financiers
- l'organisation des remontées de besoins et de diffusion des travaux
- la durée de la participation aux travaux et la fréquence des rencontres (dans un esprit de souplesse et d'ouverture)
- les autres moyens complémentaires mobilisés

Les prérequis, les incontournables et les points sur lesquels il sera utile que les rédacteurs locaux s'interrogent :

S'agissant des prérequis, les membres du groupe évoquent les points suivants :

- L'élaboration de la charte **doit associer l'ensemble des futurs membres** et ne saurait être réalisée en chambre restreinte. Les parties prenantes doivent donc s'accorder sur la définition de modalités inclusives d'élaboration de la charte locale.
- La charte du comité local devra impérativement viser la production d'un **texte court, synthétique**, facile à comprendre. Idéalement un recto-verso permettra une appropriation aisée et de faire de la charte un **outil de communication**. La charte devra ainsi dire l'essentiel et être largement diffusable.

Les points incontournables suivants auxquels chaque comité devra réfléchir en vue de la charte sont identifiés :

- Un paragraphe dans la charte sur les modalités d'évaluation.
- Ne pas inscrire une durée de mandat obligatoire ou d'engagement trop lourd en termes de temps.
- Un paragraphe sur la qualité de l'accueil de chaque membre, le respect de la parole de chacun, la bienveillance, l'équité de traitement. Plus généralement, penser la place de chacun et comment la charte la garantira.
- Identifier les représentations minimales nécessaires, notamment pour garantir la présence des personnes accompagnées et des travailleurs sociaux, et définir ce qui sera fait si cette présence fait défaut.
- Faire en sorte que la charte, simple, claire et communicante, garantisse la continuité de la participation, la pérennité, la relève, malgré les changements de membres.
- Permettre de la liberté et de la souplesse dans l'engagement des personnes.
- Prévoir collectivement les modalités de remboursement des frais de déplacement et de repas pour les personnes accompagnées.

Des questions ont suscité des débats et échanges au sein du groupe :

- L'opportunité d'une signature de la charte : faut-il que la charte soit signée ? par qui ? est-ce que celui qui signe (notamment les travailleurs sociaux et les personnes accompagnées) signe en son nom ou pour une institution/représentation ?
- L'opportunité d'une charte nationale type avec les fondamentaux qui serait proposée aux comités locaux qui pourraient s'en inspirer. Cette hypothèse divise. Pour certains elle faciliterait le travail de certains comités locaux qui peuvent en avoir besoin, pour d'autres, elle ne s'inscrit pas dans la continuité des ambitions territoriales et ascendantes portées par la démarche de création de comités locaux.
- La question de son format traduit par : pourquoi une charte plutôt qu'un livret d'accueil, un règlement intérieur, un règlement de fonctionnement, une charte éthique...

Le groupe réaffirme l'ambition de faire de la charte un outil au service de la cohésion d'un collectif de travail et de réflexion.

5.4. La place stratégique des comités locaux dans le territoire

L'atelier était organisé en trois temps :

- Une réflexion collective sur les caractéristiques d'une légitimité et d'une reconnaissance du comité local. Les points dégagés sont retranscrits dans la première colonne.
- Une séparation des personnes en deux groupes distincts :
 - L'un travaillant sur éléments pouvant freiner la réussite de l'objectif (restitués en 2e colonne)
 - L'un travaillant sur les éléments pouvant favoriser cette légitimité (restitués en 3e colonne).
- Une mise en commun des réflexions issues des deux groupes.

COMMENT CONSTRUIRE LA LÉGITIMITÉ DU COMITÉ LOCAL ?	FREINS/RISQUES	ÉLÉMENTS PORTEURS
La représentativité : Avoir une représentativité reconnue du champ social	Conflits de pouvoirs Eviter un leadership d'un acteur dominant: besoin de porter une voix commune, d'incarner le CL	s'appuyer sur le tissu partenarial existant Avoir partagé des expériences positives entre membres
Le portage politique	Risque de discontinuité/rupture du contexte politique (élus mais aussi politique interne des membres, comme la présidence d'une association)	implication d'élus parmi les membres des comités locaux dans les travaux
Les liens avec le HCTS		implication des membres du comité dans le HTCS : envoi des productions,
Capacité : - à être en lien avec les dynamiques locales, - à être dans la proximité, - à être en lien avec le concret		Bien se connaître et développer une culture partagée du territoire « incarner » le comité local à travers une personne identifiée Capacité à prendre le temps, prendre du recul
Donner du sens aux travaux menés	Risque de l'entre soi, essoufflement	s'appuyer sur le tissu partenarial existant
Capacité à décliner l'instance sur des échelles infra pour être au plus près		
La qualité des productions		Produire des analyses Produire des écrits simples et concrets Associer des experts (pratiques et/ou théoriques)
Être situé et repéré	manque d'outils et de compétences en numérique	Avoir une existence matérielle repérable : par exemple, une personne référente, un numéro de téléphone, ou une adresse postale ou un mail
Être sollicité par des structures/institutions	Manque de lisibilité et faible connaissance du CLTS par les partenaires	- Stratégie pauvreté qui remet le travail social au cœur des préoccupations sociales -CL sollicité à chaque déclinaison de réformes ou orientations nationales -Avis pour les orientations nationales Sollicitations par des structures locales
Travailler avec d'autres CLTS : être inscrit dans un réseau		

Capacité à « traduire »		Éclairer les problématiques actuelles
A l'intérieur de l'instance : capacité à intéresser ses membres, chacun ayant un rôle et pouvant être ambassadeur		Implication de chaque membre
Capitaliser, faire connaître, essaimer, qui suscite de la sollicitation	Difficultés de communication. Multiplicité des informations	Communiquer, diffuser, Cibler la communication,
Définir ses domaines de compétences	Absence de débat sur la finalité et les objectifs du CLTS	Clarifier les objectifs du comité local Inscrire les domaines de compétence dans un document cadre

5.5. Le fonctionnement du réseau des comités locaux

Il s'agit de créer du lien : entre le HCTS et chaque comité local ; entre le HCTS et tous les comités locaux et entre les comités locaux eux-mêmes.

Les liens entre le HCTS et chaque comité local : contributions du HCTS et du comité local :

Pour les participants, l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le HCTS a constitué une opportunité et a généré une dynamique forte dans les territoires ; le HCTS a pleinement joué son rôle de catalyseur des expériences locales. Il a donné une légitimité d'action à celles et ceux qui souhaitent créer un lieu de débat sur le travail social. Cette dynamique devrait se poursuivre avec :

- La diffusion des travaux du HCTS et des comités locaux.
- La capitalisation des expériences locales.
- La mise à disposition des comités locaux d'un espace numérique collaboratif.

Pour les participants, le HCTS devrait assurer une coordination et être un lieu ressources (ce que devraient être également les comités locaux dans leur territoire). Par ailleurs, l'instance nationale n'a pas vocation à exercer un pouvoir hiérarchique sur les comités locaux.

Liens entre le HCTS et le réseau de l'ensemble des comités locaux :

Tous les participants ont souligné l'intérêt de la démarche de création d'un comité local, d'un dialogue avec les autres instances du même type et avec le HCTS. Ils ont estimé que réfléchir ensemble aux questions relatives au travail social permettait de développer une culture commune sur un territoire. Ils ont également souligné la pertinence des thèmes abordés lors des trois séminaires nationaux dans le cadre de l'AMI.

L'ensemble des participants a exprimé le souhait qu'un séminaire soit organisé chaque année, après cette phase de préfiguration.

Le représentant du CRTS de Bretagne a par ailleurs indiqué que ce comité régional, qui existe depuis plusieurs années, devrait certainement adapter son fonctionnement et les thèmes abordés, pour répondre aux attentes du HCTS à l'égard des comités locaux.

Liens entre les comités locaux :

Les participants, tout en soulignant la complémentarité entre les différents échelons territoriaux, ont soulevé un point de vigilance : l'hétérogénéité des comités locaux, certains étant portés par des départements, d'autres par des organismes régionaux.

Ils ont suggéré d'entretenir la dynamique de réseau avec :

- Des réunions de travail sur des thèmes transversaux.
- La mise à disposition de sites ressources.

En vue de capitaliser et diffuser les travaux, les participants ont proposé :

- De partager les expériences.
- De mobiliser les acteurs sur le territoire.
- De créer un espace numérique ressources.
- D'organiser in situ des stages croisés.

A titre d'illustration, l'exemple des CLIC¹ a été cité : aucun partenaire n'exerce de fonction d'autorité, ou de pouvoir. Le CLIC fonctionne en mode « gestion de projet » et soutient une dynamique, sans constituer une « organisation » à proprement parler (exemple d'un CLIC créé à Paris, par 4 acteurs associatifs et deux hôpitaux).

Enfin, les participants ont estimé qu'il était prématuré de prévoir la conduite de travaux inter-comités, tout en soulignant que cette possibilité devrait être étudiée au cas par cas, dans chaque territoire.

¹ « Centres locaux d'informations et de coordination » : lieux d'accueil de proximité destinés à fournir aux personnes âgées et à leurs familles informations, conseils et orientation.

HAUT CONSEIL DU TRAVAIL SOCIAL

Ministère des Solidarités et de la Santé
Haut Conseil du Travail Social

Adresse postale : 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP – Bureau : 10, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon – Paris 14e

☎ 01 40 56 - Mail : @social.gouv.fr –

Internet : <http://solidarites-sante.gouv.fr/travail-social>